

Synthèse du Comité syndical du SYTRAL du jeudi 28 janvier 2010

Administration générale

■ Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'agglomération lyonnaise – Approbation du programme d'étude pour l'année 2010

Le SYTRAL a adhéré en 2004, à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, notamment pour améliorer l'interaction entre les politiques de transport et les politiques d'urbanisme.

Une première convention pluriannuelle, régissant les modalités générales d'adhésion et les règles d'allocation de notre subvention, portait sur la période 2005-2007. Le 25 octobre 2007, il a été décidé de reconduire cette adhésion et la convention pour trois ans, soit de 2008 à 2010.

Le comité syndical approuve l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2008/2010 fixant à 210 000 € la subvention du SYTRAL pour la réalisation du programme d'études 2010.

■ Rhônexpress – Approbation de l'Avenant n°2 à la convention entre le Département du Rhône et le SYTRAL

Le 29 avril 2004, le Département du Rhône et le SYTRAL ont signé une convention relative à l'utilisation de l'emprise de l'ancienne ligne ferroviaire du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL) propriété du Département du Rhône, afin de permettre la réalisation de la ligne T3 du tramway de l'agglomération lyonnaise et pour la construction d'une infrastructure de transport ferroviaire.

Certains points devaient être précisés en fonction de l'avancement du projet Rhônexpress. Le Département et le SYTRAL ont approuvé, fin 2008, le premier avenant à cette convention qui porte sur la construction, l'exploitation et sur le financement de l'infrastructure commune aux deux services. Il prend acte également de la décision de réaliser un poste de commandement central unique pour la gestion du trafic sur l'infrastructure commune et sur celle dédiée au service Rhônexpress.

Le comité syndical approuve l'avenant 2 dont l'objet est de préciser les modes de fonctionnement du poste de commandement central (PCC) unique et de l'infrastructure commune, ainsi que le montant et la répartition des coûts liés à l'exploitation du service Rhônexpress. Il clarifie également les relations financières entre les différents intervenants puisqu'il prévoit un règlement de ces coûts directement entre autorités organisatrices, chacune des deux entités repercutant ces éléments dans la convention qui lui est propre. Enfin, par cet avenant, le Département du Rhône officialise son accord pour que l'infrastructure commune puisse accueillir le prolongement de la ligne de tramway T4 ainsi que les futurs services de desserte du Grand Stade.

Développement du réseau

■ Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo – Approbation du bilan de la concertation

La concertation publique a été ouverte à partir du 16 octobre et jusqu'au 13 novembre 2009 dans les communes suivantes : Lyon 3ème et 8ème, Bron, Chassieu.

Cette phase de concertation publique a mis en avant quatre points essentiels :

- conformément au choix d'une large majorité de personnes, la poursuite des études sur le tracé « Centre Ville » uniquement ; le tracé « Droits de l'Homme » étant abandonné.
 - le lancement de l'étude d'un prolongement vers Chassieu dans une deuxième phase.
 - la prise en compte dans le projet de la réalisation d'aménagements « qualitatifs » pour les habitants.
 - l'étude de la restructuration du réseau bus suite à la mise en service de l'extension de T2.
- Le comité syndical approuve le bilan de la concertation et réaffirme que la concertation se poursuivra tout au long du projet.

■ Lignes fortes C1/C2 Phase 2 – Acquisitions foncières par voie amiable et autres conventions foncières

Le comité syndical autorise son président à mener à bien la contractualisation des accords amiable avec les riverains propriétaires des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation des lignes C1 et C2.

■ Prolongement du métro ligne B à Oullins – Acquisitions foncières par voie amiable et autres conventions foncières

Le comité syndical autorise son président à mener à bien la contractualisation des accords amiable avec les riverains propriétaires des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne de métro B à Oullins.

Exploitation du réseau

■ Mise à jour d'une convention pour l'affrètement de la ligne 103

Dans le cadre de l'exploitation de la ligne interurbaine n°103 (Brindas, Chaponost, Lyon Perrache) affrétée par le Conseil Général du Rhône à la société VEOLIA TRANSPORT, une convention tarifaire lie directement le SYTRAL avec le transporteur.

La ville de Chaponost a sollicité le Conseil Général du Rhône, afin d'étendre la desserte de sa commune par la ligne 103, avec un rabattement sur Sainte Foy les Lyon et Oullins, à compter du 4 janvier 2010. Il s'agit donc de mettre à jour dans la convention, la grille horaire et de la liste des arrêts desservis.

■ Résiliation et approbation de Plan de déplacements d'entreprise et administration (PDE/PDA)

- résiliation d'une convention avec Egis rail en vue d'établir une nouvelle convention avec l'ensemble du Groupe Egis prochainement regroupé dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon
- approbation d'une convention avec Apicil
- approbation d'une convention avec la Ville de Caluire et le CCAS pour un Plan de déplacement d'administration

■ Ligne 60 – Approbation d'une Convention avec la Compagnie Nationale du Rhône relative au financement de travaux pour le passage dans son enceinte

Dans le cadre de la réorganisation du réseau de bus avec la mise en service du tramway T4, un nouvel itinéraire a été créé pour la ligne 60. Cette ligne circule dorénavant entre les communes de Feyzin et le pôle de Perrache via Saint-Fons et Gerland.

Afin de desservir les entreprises du Port Edouard Herriot et d'éviter les encombrements de circulation sur le boulevard Chambaud de la Bruyère, il a été proposé de faire circuler la ligne 60 sur la rue Fos-sur-Mer.

Aujourd'hui, il convient d'établir une convention fixant les modalités de prise en charge par le SYTRAL des travaux de mise en conformité de 3 ralentisseurs se situant sur l'itinéraire de la ligne 60 dans l'enceinte du port. Le montant de ces travaux est estimé à 20 000 € HT.

■ **Petits aménagements de voirie 2011 (PAV) et Programme d'opérations ATOUBUS.**

Le SYTRAL lance les études de certaines des opérations à inscrire pour 2011 ainsi que les aménagements liés au futur projet ATOUBUS qui consistera au redéploiement du réseau de surface.

Le programme 2011 se décomposera donc en plusieurs axes spécifiques :

- La réalisation de nouveaux couloirs bus prévus au plan de mandat pour un montant de 2,1 M€ HT.
- Les adaptations de l'offre et la restructuration du réseau pour un montant de 1,4 M€ HT
- La continuité et la fin des opérations de mise en accessibilité des lignes 25, 28, 34, 42, 58 et 99. Ces lignes sont en effet, des lignes à forte fréquentation, bénéficiant du programme d'amélioration des conditions de circulation (REBUS) ou situées à proximité d'un pôle générateur et dont l'accessibilité doit être exemplaire soit 1,1 M€ HT
- La réalisation des nouveaux terminus et autres aménagements de voiries liés au projet ATOUBUS : 920 K€ HT
- Le programme récurrent d'aménagements de voirie correspondant aux opportunités sur le réseau, aux besoins spécifiques, aux attentes des communes pour un montant de 230 K€ HT
- Une réserve afin de répondre aux imprévus : 235 K€ HT

■ **Approbation d'une convention avec le Syndicat Intercommunal de Gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) relative à la rénovation de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or.**

Cette opération s'inscrit dans l'amélioration de la circulation et de la régularité des bus du Val de Saône.

Les travaux de réaménagement du domaine public et d'amélioration qualitative consécutifs aux travaux de réalisation de la ligne conduisent, sur le territoire de la commune de COLLONGES AU MONT D'OR, à des modifications sur le réseau d'éclairage public existant et à un besoin d'amélioration des conditions d'éclairage pour assurer la sécurité des personnes désirant emprunter les lignes de bus concernées.

Le SYTRAL versera au SIGERLY un montant total de travaux plafonné, pour l'ensemble de l'opération, de 82,5 K€ HT.

Equipement et patrimoine

■ **Pôle multimodal de Gorge de Loup – Proposition de Dénomination d'une voie « rue de la Pépinière Royale » située entre les rues Sergent Michel Berthet et Professeur Guérin à Lyon 9^{ème}**

Le comité syndical approuve la proposition de la Ville de Lyon de dénommer « Rue de la Pépinière Royale » la voie appartenant au SYTRAL et permettant d'accéder à l'espace Jean Couty et au pôle multimodal ainsi qu'au parc relais de Gorge de Loup.

NB : La dénomination « Rue de la Pépinière Royale » fait référence à la pépinière historiquement située dans le quartier, dirigée par l'Abbé Rozier de 1787 à 1790, et qui avait pour vocation de fournir les arbres nécessaires à l'implantation des routes et grands chemins et à l'embellissement des villes.